

Plan de mobilité employeur des administrations de l'État à Belfort

Diagnostic de la mobilité

(octobre 2018 - août 2019)

LANCEMENT DE LA DEMARCHE

Une démarche de plan de mobilité employeur des administrations de l'État à Belfort a été initiée par Madame la préfète du Territoire de Belfort, par courrier du 20 juillet 2018 adressé aux administrations de l'État implantées dans le centre de Belfort. La DDT a été désignée pilote de cette démarche.

d'un plan de mobilité : le diagnostic et le plan d'actions, mis au point sur la base du premier.

Le présent document constitue la synthèse de la partie « diagnostic » du plan de mobilité. L'enquête menée dans ce cadre auprès des agents a été réalisée en novembre - décembre 2018 (taux de réponse : 55%).

Deux grandes étapes marquent l'élaboration

SERVICES PARTICIPANT À LA DÉMARCHE

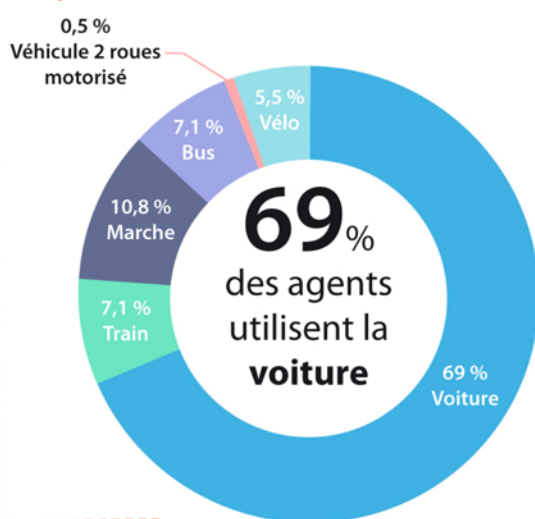
17 administrations représentant 819 agents à Belfort : ARS (délégation départementale), conseil de prud'hommes, DDCSPP, DDSP, DDFIP, DDT, DSDEN, UD DREAL, UD DIRECCTE, maison d'arrêt, ONF (Belfort), préfecture, PJJ, SPIP, tribunal d'instance, tribunal de grande instance et UDAP.

ENJEUX DU PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

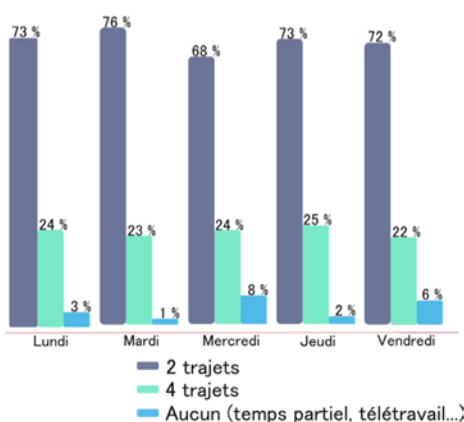
Les enjeux sont nombreux : économiques (maîtrise des coûts de déplacement), sanitaires (diminution de la pollution) et environnementaux (diminution des gaz à effet de serre, optimisation de l'espace public).

Trajets domicile - travail

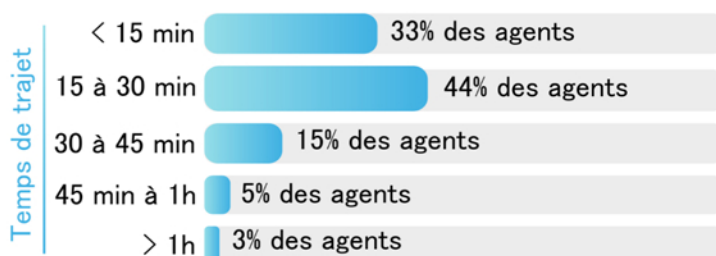
Mode de déplacement habituel



Fréquence des trajets quotidiens



Temps de parcours (trajet un sens)



- Les temps de parcours (trajet un sens) entre le domicile et le travail sont limités pour 77 % des agents (inférieurs à 30 min).

15 % des agents déclarent avoir un trajet domicile - travail entre 30 et 45 min, 5 % entre 45 min et 60 min, et 3 % dépassant une heure.

- De 20 à 25 % des agents effectuent 4 trajets domicile - travail chaque jour (retour à leur domicile à midi). Environ 70 % des agents effectuent quotidiennement 2 trajets.

La part de ceux indiquant ne faire aucun trajet (temps partiel, télétravail...) est la plus élevée le mercredi (7,6 %) et le vendredi (6 %).